

Choses vues : le moulin-vert

Autor(en): **Vuilliomenet, Jeanne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **14 (1926)**

Heft 229

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258795>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

maisons de couture, dans des ateliers de confection, quelquefois dans les petits ateliers sur mesure, à domicile chez elle, chez la clientèle particulière, ou enfin en s'établissant pour son compte. Les ouvrières très compétentes ne risquent jamais d'être sans travail. Le travail sur mesure est mieux payé; il offre aussi de meilleures facilités pour se rendre indépendante, de préférence à la campagne et dans les localités de moyenne importance. On peut aussi trouver des postes de coupeuse dans des fabriques de vêtements, de couturière chez les bons tailleurs sur mesure, enfin de vendeuse dans des magasins de vêtements.

Salaires: Les ouvrières travaillant sur mesure gagnent de 4 à 9 fr. par jour; celles de la confection sont moins payées. En journée on gagne de 4 à 8 fr. par jour, nourriture comprise.

Les heures de travail sont de 8 à 9 par jour.

Maladies professionnelles: On ne peut parler de maladies professionnelles, mais il est évident que dans des locaux trop restreints, où l'on repasse beaucoup, l'air est souvent vicié et que la santé en peut souffrir. Il sera donc utile de bien considérer l'état des locaux, avant de placer une apprentie dans un atelier.

Associations professionnelles: Employeurs: Union féminine suisse des Arts et Métiers (*Schweizerischer Frauengewerbeverband*) (pas de Sections en Suisse romande). — **Employées:** Association suisse des ouvriers du vêtement et du cuir.

Organe professionnel: *Das Frauengewerbe*.

Observations générales: Les perspectives d'avenir ne sont pas favorables pour le travail sur mesure, qui est de plus en plus supplanté par la confection et par les vêtements tricotés. On trouve de l'occupation surtout dans les maisons de confection, mais c'est à la campagne et dans les petites villes que l'on a le plus de chance de se rendre indépendante. Cependant des personnes très habiles gagneront aussi leur vie dans les centres plus importants.

LA CORSETIÈRE.

Activité: Le travail de la corsetière consiste à couper et à coudre des corsets, ceintures, soutiens-gorge, etc., quelquefois des cache-corsets. Elle procède aussi aux raccommodages, aux réparations et aux transformations de ces divers articles. En outre, certains ateliers exécutent, suivant les indications des médecins et des bandagistes, des objets destinés aux magasins sanitaires. Il faut distinguer deux parties dans ce travail: la confection et le travail sur mesure. La corsetière peut exercer son métier, soit dans des ateliers d'importance variable, soit à domicile.

Aptitudes requises: Le goût de la couture, surtout de celle à la machine, l'intelligence, le sens de la forme, la justesse de coup d'œil, de l'exactitude, une bonne vue, des mains adroites sans moiteur. Des manières avenantes constituent également un avantage. Pour le travail de confection, des mains légères et alertes sont nécessaires.

Apprentissage: Les occasions d'apprentissage ne se rencontrent guère que dans les villes. Il est préférable d'apprendre son métier dans un petit atelier travaillant sur mesure, surtout si l'on désire se vouer ensuite à du travail soigné. Les grands ateliers ne font en général que la confection. Un apprentissage de lingère pourra précéder celui de corsetière.

L'apprentissage dure de 18 mois à 2 ans et demi, suivant les cantons. A partir de la deuxième année, l'apprentie reçoit d'habitude un petit salaire de 20 à 50 fr. par mois.

Dans les ateliers travaillant sur mesure, l'apprentie fait d'abord des besognes manuelles et accessoires, puis est initiée à l'usage des différentes machines, aux travaux de coupe et d'assemblage. L'apprentissage des articles de confection se réduit à des travaux partiels et à l'assemblage final. Un temps de perfectionnement s'impose après l'apprentissage, afin que l'ouvrière puisse être employée pour la clientèle des ateliers sur mesure. Celles qui désirent être vendeuses auront tout avantage à s'expatrier quelque temps pour apprendre les langues étrangères.

Débouchés: Les perspectives d'avenir sont assez favorables. En Suisse orientale, souvent aussi en Suisse occidentale, les ouvrières de premier ordre sont très recherchées et peuvent arriver à être premières ou coupeuses. Elles peuvent également se placer comme lingères ou vendeuses dans les magasins de blanc et de corsets. Beaucoup d'ateliers emploient des travailleuses à domicile. La fondation d'un atelier exige un capital important et d'excellentes connaissances professionnelles.

Salaires: Une bonne corsetière gagne pour commencer tout au plus 3 fr. 20, plus tard jusqu'à 8 fr. par jour. Celles qui sont particulièrement habiles sont mieux payées. Les coupeuses gagnent de 8 à 10 fr. par jour.

Les heures de travail sont de 8 à 9 par jour.

Associations professionnelles: Employeurs: Union féminine suisse des Arts et Métiers (*Schweizerischer Frauengewerbeverband*) (pas de Sections en Suisse romande); Association suisse des Industries de la lingerie et de la confection. — **Employées:** Association suisse des ouvriers du vêtement et du cuir.

Organes professionnels: *Das Frauengewerbe; Schweizerische Wasche- und Konfektionszeitung.*

Observations générales: Le métier est plutôt limité au point de vue des possibilités d'emploi, il ne doit donc être recommandé qu'aux jeunes filles bien douées pour le travail sur mesure. On manque surtout de travailleurs sur mesure, parce que la plupart des ouvrières ayant reçu une formation incomplète ne sont aptes qu'au travail de confection.

A. M.

(Office suisse des professions féminines.)

Choses vues

LE MOULIN-VERT.

Dans le XIV^e arrondissement, bien loin des quartiers élégants du Paris connu des étrangers, au milieu de maisons surpeuplées où gisent un très grand nombre de Bretons employés aux chemins de fer et aux usines, — pauvres gens dépaysés, désespérés et chargés d'enfants, — nous avons fait une visite au siège social des Œuvres du Moulin-Vert.

Ces œuvres, que nous connaissons un peu, du moins de réputation, ont leur centre, *leur cœur*, au numéro 92 de la rue du Moulin-Vert, dans une maison basse avec des couloirs sombres et tortus, et des bureaux où l'on arrive en escaladant ou dégringolant des marches. Une aimable demoiselle entreprend la tâche assez malaisée de nous faire comprendre clairement l'ensemble et le détail de multiples organisations, dues en partie à l'initiative et au dévouement d'un prêtre, M. l'abbé Viollet, mais tout à fait neutres en religion et en politique. C'est d'ici, de ces bureaux pleins de papiers et simples comme des cellules de moines, que rayonnent dans le grand Paris et dans la banlieue les œuvres dont le détail suit:

L'amélioration du logement ouvrier s'est donné pour tâche d'arracher les familles aux hôtels meublés et aux taudis, de leur procurer des logements salubres que l'on meublera, s'il le faut, avec les réserves des garde-meubles de la société, et d'amener les locataires à épargner régulièrement l'argent nécessaire au loyer.

Ici interviennent les *Caisse de loyers*. Elles reçoivent chaque semaine les économies de leurs adhérents et les leur rendent au moment du terme, majorées d'un intérêt — 1 % par trimestre — et d'une prime aux versements réguliers. Les Caisse de loyers donnent éventuellement un peu d'aide aux locataires chargés de famille.

La *Ligue nationale contre les taudis* organise la lutte contre les logis insalubres, en recherchant systématiquement les moyens d'amélioration du logement ouvrier et paysan. Elle enquête, remue l'opinion publique, favorise une meilleure hygiène du foyer familial, et tente de créer le plus rapidement possible des cités ou des villages pour abriter d'une manière provisoire ou définitive les familles actuellement les plus mal logées.

Nous rencontrons parmi les membres des comités d'honneur et de patronage le nom de M^{me} Brunschvicg, la présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes.

La *Société immobilière du Moulin-Vert* pare à la disette de logements en construisant de petites habitations dans la banlieue. A Vitry-sur-Seine, elle a édifié un hameau abritant 160 ménages. Pour arracher le plus vite possible les familles ouvrières nombreuses aux taudis où elles sont condamnées à vivre en tas, la Société élève des chalets de bois si elle ne peut édifier, faute d'argent, des constructions de pierre ou de briques. Et même, elle organise de modestes et pittoresques demeures à loyer extrêmement modique, avec des wagons hors de service et réunis deux par deux. Les pauvres diables « mis ainsi en wagon » apprécient vivement le bonheur d'être chez eux, de cultiver un petit jardin, de voir leurs mioches s'ébattre au grand air, et d'échapper aux promiscuités de l'hôtel garni et à l'insalubrité des casernes des quartiers populaires.

Dans les ménages de condition modeste, la mère est obligée trop souvent d'abandonner son foyer et ses enfants pour aider le père à gagner le pain quotidien, et tout le monde en souffre, chacun sait ça. Le Moulin-Vert a organisé une distribution de *travail à domicile*, qui procure une occupation aussi rémunératrice que possible à un grand nombre de femmes d'ouvriers: sacs postaux pour l'administration, peignoirs et bourgerons pour les grands magasins, etc. On procure à l'ouvrière des machines à tricoter et à coudre, qu'elle remboursera peu à peu.

Les journées éducatives de Lausanne

Organisées par le Secrétariat vaudois pour la Protection de l'Enfance, la Fondation *Pro Inventate* et la Commission de l'Alliance des Sociétés féminines suisses, ces manifestations ont eu lieu, pour la quatrième fois, les 5 et 6 février dernier.

Comme les précédentes années, le Conseil d'Etat avait eu l'obligeance de mettre à la disposition des organisateurs la salle du Grand Conseil, propice, à tous égards, à ces assises de l'éducation. Après d'excellentes paroles de M. le Conseiller d'Etat Norbert Bosset, président du gouvernement vaudois, la série proprement dite des conférences fut ouverte, sous la présidence de M. le pasteur Emile Béranger, président du Secrétariat vaudois pour la Protection de l'Enfance. Le thème général des sujets exposés était: *Ce qui fait obstacle à l'éducation*. A cet égard, l'hérédité méritait un examen spécial, et elle fut étudiée sous ses divers aspects par la plupart des conférenciers.

On entendit, tout d'abord, M. Ad. Ferrière, directeur du Bureau international des Ecoles Nouvelles (Genève). L'éminent pédagogue parla de l'éducation dans ses rapports avec l'hérédité. Avec une maîtrise remarquable, il exposa le résultat de ses recherches en génétique, pour s'étendre, ensuite, sur la puissance de conservation, la puissance de variation de l'hérédité et du génie propre de chacun. L'après-midi de cette première journée, l'hérédité fournit encore la matière de captivantes études, dans ses rapports avec les plaies sociales que sont: l'alcoolisme, les maladies vénériennes, les maladies mentales et la tuberculose. Ces sujets furent exposés par des spécialistes en ces divers domaines: MM. Oetli (Lausanne), Dr Châble (Neuchâtel), Dr O. L. Förel (La Métairie, Nyon) et Dr Tecon (Lausanne). Tous ces conférenciers, après avoir brossé en traits incisifs le tableau d'une tragique réalité, ont cependant laissé entrevoir les améliorations réalisables, dans un état de choses où le déterminisme n'a pas le dernier mot.

Ce sont certains aspects particuliers du caractère de l'enfant, qui furent examinés, lors de la seconde journée. M. le Dr Christin (Montreux), tout d'abord, parla des *anomalies de la vitalité*. Il présenta quelques vues originales sur la paresse, l'apathie et l'agitation chez l'enfant, en en tirant des conclusions éminemment pratiques. Ensuite, M. le professeur Ed. Claparède (Genève) entretint l'auditoire du *témoignage*. Après avoir abordé ce sujet sous ses aspects généraux, il parla en détail du témoignage de l'enfant, et de la parenté qu'il présente fréquemment avec le mensonge.

Dans la quatrième et dernière série de conférences, on entendit d'abord M. le professeur Arn. Reymond (Lausanne) traiter la question de *l'instinct d'imitation*. Il montra quelle entrave cette tendance constitue souvent dans l'éducation, mais aussi l'auxiliaire précieux

qu'elle peut devenir pour les éducateurs qui savent en tirer un judicieux parti. Enfin, M. le pasteur Pidoux mit le point final à tous ces brillants exposés par une étude fouillée de ce sujet éminemment actuel: *Comment soutenir l'adolescent contre l'entraînement d'un milieu néfaste?* Avec cœur et éloquence, il montra la victoire possible des facteurs spirituels et moraux sur les éléments d'ordre matériel.

Disons, en terminant, qu'un nombreux auditoire de plus de trois cent cinquante personnes prit part assidûment aux séances de ces deux journées, et ne ménagea pas ses témoignages d'approbation et de sympathie aux différents conférenciers. Il en fut de même lors de la conférence publique, donnée le 5 au soir, à l'Aula de l'Université, et où M. le Dr Hugo Oltramare, de Genève, traita avec chaleur et conviction ce sujet: *Comment triompher de l'hérédité?* C'est donc une utile contribution au problème de l'éducation, qu'avec le concours d'éminents collaborateurs, les organisateurs de ces « Conférences » viennent de donner une fois de plus. Ils peuvent être assurés d'avoir fait une œuvre féconde, et ont droit à une profonde reconnaissance de tous ceux qui en ont profité.

L. B.

De-ci, De-là...

Une nomination.

Nous avons été heureuses d'apprendre la nomination de M^{me} Bonnabry, vice-présidente de l'Association suisse des maîtresses d'école ménagère, au poste d'inspectrice scolaire du canton de Fribourg. On sait la part très grande prise par M^{me} Bonnabry au développement de l'enseignement ménager obligatoire, tel qu'il fonctionne dans ce canton.

Femmes médaillistes.

Il est intéressant de relever qu'au dernier concours de médailles ouvert par la Société des Arts de Genève, les deux prix décernés ont été remportés par des femmes, M^{lle} Schurch et M^{me} Gross-Fulpius. Le rapporteur en a pris occasion pour signaler combien la gravure en médaille est une carrière où les femmes peuvent exceller.

Le dernier témoignage.

On sait que le vieux conseiller national Greulich, le fondateur et le chef, respecté même de ceux qui combattaient ses idées, du mouvement socialiste suisse, récemment décédé à Zurich, était un partisan convaincu du suffrage féminin, qu'il envisageait sous le même angle de justice que son maître Bebel. Il avait été notamment l'auteur d'une de ces fameuses motions demandant l'égalité politique des hommes et des femmes, qui furent déposées au Conseil National en décembre 1918, et que le Conseil Fédéral a depuis lors

La mère, soit ouvrière, soit petite bourgeoise, a bien rarement la possibilité de se ménager durant sa grossesse, surtout si elle a déjà un ou plusieurs enfants, ou de se reposer quand sa santé cloche, ou de s'occuper de ses enfants, s'ils sont nombreux, autant qu'elle désirerait le faire. Il lui faudrait l'aide d'une domestique, mais les domestiques sont rares, coûteuses, et, de plus, elles n'entrent, ni pour or ni pour argent, au service d'une famille nombreuse. On ne s'entraide plus du tout entre voisins, comme on le faisait autrefois, nous affirmons-t-on. Que faire pour venir en aide à la mère dans ses heures difficiles? Ici entre en scène une œuvre admirable, couronnée par l'Académie des sciences morales et subventionnée par le Ministère de l'Hygiène: *l'Association pour l'aide aux mères de famille*.

L'Aide aux mères de famille seconde ces mères courageuses qui, malgré les temps difficiles, assument encore la tâche d'élever de nombreux enfants. Elle met à leur disposition des aides dévouées qui font avec elles, ou à leur place, si leur état de santé les en empêche, les besognes que comportent un ménage et le soin des enfants. L'œuvre aide de préférence les familles de la petite-bourgeoisie — la misère en faux-col — qui sont les plus éprouvées par l'augmentation des charges matérielles; elle ne refuse, du reste, pas plus son concours à des ouvrières chargées d'enfants et surmenées qu'à des femmes aisées atteintes par une crise domestique.

Les jeunes auxiliaires, pour être acceptées par l'œuvre, doivent avoir fait un stage dans une pouponnière et dans un jardin d'enfants. Quelques-unes accordent leur aide bénévolement, les autres sont rétribuées. Jamais la question pécuniaire n'est traitée de maman à collaboratrice: c'est à la direction que les mères envoient chaque mois la rétribution qu'elles fixent elles-mêmes d'après leurs ressources et les services rendus. Et si on ne peut payer, on ne paie pas, voilà tout.

La collaboration est parfois de courte durée; d'autres fois, elle

se prolonge pendant des mois. Actuellement, l'œuvre assure par mois environ six mille heures d'assistance. Notons que les collaboratrices sont toujours des jeunes filles et jeunes femmes cultivées et bien élevées, et nous imaginerons facilement leur influence heureuse sur le niveau moral et intellectuel des familles.

Pour faire patienter de pauvres mamans surmenées pour lesquelles il n'est pas toujours d'aides disponibles, il a été organisé un *Service de raccommodage* qui les décharge du moins d'une partie appréciable de leur tâche et leur permet de se coucher un peu plus tôt le soir. Chaque semaine, ces mamans déposent au Moulin-Vert un paquet d'objets lavés, prêts à être raccommodés, et avec des « restes » (qu'elles oublient presque toujours de préparer). Huit jours après, elles reprennent leur bien, prêt à être employé. Un miracle, parfois, s'est produit, changeant un petit jupon usagé contre un jupon neuf...

Quand nous traversons en quatre enjambées une étroite cour intérieure, nous nous trouvons au pied d'un de ces grands immeubles locatifs, contruits par la Ville de Paris ou par des sociétés philanthropiques, et réservés aux familles nombreuses ayant au moins quatre enfants au-dessous de seize ans et cinq ans de séjour à Paris. Ses huit étages abritent environ deux cents ménages. Que d'enfants dans cette riche bourdonnant! Un joli *Jardin d'enfants* accueille du matin au soir les tout petits dès l'âge de trois ans, et une *Garderie* prend soin des écoliers entre les heures de classe et durant les après-midi de vacances. A intervalles réguliers, tout ce petit monde — environ 250 à 300 enfants — est invité à des séances de cinéma instructif et moralisateur, dans la grande salle des fêtes de l'Association ouvrière familiale. Pour occuper les dimanches des adolescents, on a fondé une section d'*Eclaircisseurs du XIV^e arrondissement*, qui a son siège ici.

Nous voici en face de l'importante *Confédération générale des Familles et des Associations familiales de France*, dont le centre est

soigneusement enfouies au plus profond d'un tiroir dont la clef a dû être égarée!

Greulich, porté en tête de liste aux élections d'octobre dernier, était si certain de sa réélection qu'il n'avait pas même, à la fin de la législature précédente, vidé son pupitre au National des papiers qui le remplissaient. Or, lorsque, après sa mort survenue avant qu'il put retourner à Berne, son successeur mit tous ces papiers en ordre, il y trouva, entre autres, écrit de la propre main du vieillard, le texte d'une proposition ainsi rédigée:

« Le Conseil Fédéral est invité à faire un rapport et à présenter un projet reconnaissant les mêmes droits à l'électorat et à l'éligibilité aux femmes citoyennes suisses qu'aux hommes citoyens suisses. »

... C'est donc à nous, mineurs politiques, et à notre revendication qu'a été l'une des dernières pensées politiques du « papa Greulich ». Puisse-t-elle ne pas avoir été émise en vain...

Maria Waser à Genève.

La Société genevoise d'études allemandes a eu l'heureuse idée d'inaugurer la série de ses conférences de cet hiver en appelant à Genève Mme Maria Waser, la romancière et femme poète suisse-allemande bien connue. La noblesse de son inspiration comme la maîtrise de sa langue ont été fort appréciées de ses auditeurs, et nous sommes heureuses de pouvoir signaler en Suisse romande un succès de plus à l'actif d'une des femmes marquantes parmi nos compatriotes.

Pourquoi le Danemark a moins de tuberculeux que les autres pays d'Europe.

Au Danemark, presque toutes les municipalités possèdent une infirmière instruite qui donne ses soins gratuitement aux indigents. Deux lois excellentes ont permis de compléter l'armement anti-tuberculeux et de venir en aide aux familles de tuberculeux.

L'Etat a dépensé jusqu'à 2 francs-or par habitant. Maintenant la tuberculose baisse si fort que les subsides officiels ont pu être réduits à 1,40 franc-or par habitant.

Dans quinze ans, la tuberculose ne sera plus un fléau social, en Danemark, tandis qu'elle le serait encore pendant cinquante ans au moins en Suisse, si nous continuons à la combattre comme maintenant. La loi fédérale rendra nos progrès plus rapides. Espérons qu'elle sera bientôt adoptée par les Chambres.

(H. S. M.)

Vers une solution du problème de l'eau-de-vie

Le mot de solution est un peu gros. Il faudrait dire plutôt: demi-mesure, car le nouveau projet de révision du régime des alcools que le Conseil fédéral soumet aux Chambres fédérales

aussi au Moulin-Vert. Parmi les membres de son comité d'honneur figurait la regrettée Mme de Witt-Schlumberger, et figurent encore le pasteur Boissonas des Foyers du Soldat, Mme Siegfried de la Protection de l'Enfance, Mme Max Lazard de l'Union pour le suffrage des femmes, M. Georges Risler, directeur du Musée social et vice-président de l'Alliance d'hygiène sociale, et des sénateurs, et des professeurs, des ministres et des députés, des fonctionnaires et des employés, etc., etc.

Un appel de la Confédération au public pousse un cri d'alarme: « La famille française se meurt et la France avec elle. Pourquoi? Parce que notre organisation sociale, toute individualiste, est un défi au bon sens, à la justice, au devoir sacré d'entraide. Soyez fils ou fille unique, soyez célibataire! Si vous vous mariez, pratiquez un prudent égoïsme à deux! Alors, vous vivrez à l'aise, vous serez considéré, vous serez envié! Mais ayez des enfants et constituez la cellule vivace qui empêchera la race de s'étioler, le pays de succomber, alors la société aveugle et stupide vous écrasera par la vie chère, les impôts, les charges de toutes sortes. »

Que faire? « Grouper les familles ou associations, réunir les œuvres qui se consacrent à l'aide familiale, organiser l'entraide morale et matérielle et la prévoyance familiale, tendre la main aux familles nécessiteuses et les tirer du mauvais pas. »

Le Moulin-Vert abrite quelques-uns des services nécessaires à la famille et dépendant des Associations familiales, consultations médicales, caisses de prêts, mutualité, primes à la natalité, soirées et promenades récréatives, bibliothèque avec prêt à domicile, cours et conférences, et une *Coopérative de consommation* qui vend épicerie et combustibles et accorde une ristourne dont le montant est proportionné au nombre des enfants.

A Gentilly, dans la banlieue, un centre de services familiaux a essaimé, mais reste en rapports étroits avec le Moulin-Vert, qui le

n'apporte pas un remède radical à la plaie de l'eau-de-vie. On peut d'ailleurs se demander si ce remède existe. La prohibition même se heurte à d'énormes difficultés d'application. L'option locale, mesure fort judicieuse, n'est en somme qu'une prohibition locale avec l'inconvénient de n'être appliquée que sur un territoire restreint. La monopolisation de la production et de la vente de l'alcool diminue la consommation, mais instrument essentiellement fiscal, elle ne vise pas à réduire la consommation au minimum requis par les hygiénistes. Sans doute, ces diverses mesures¹ ne doivent pas être mises sur le même pied, leur efficacité variant du plus au moins.

Notre pays, qui occupe un rang honorable dans bien des domaines, est malheureusement au bas de l'échelle dans la lutte antialcoolique. Nous sommes en tête pour la consommation de l'eau-de-vie et cela par un tragique concours de circonstances. Nos prédécesseurs avaient cru chasser du pays le démon du schnaps en élaborant en 1885-1886 la première législation fédérale sur l'alcool. Le démon expulsé par une porte est revenu par une autre qu'on avait omis de barricader, parce que trop petite, croyait-on. En d'autres termes, on avait placé, sous le contrôle fédéral la production de l'eau-de-vie de pommes de terre et de céréales qui faisait alors des ravages. Mais on avait laissé libre la production de l'alcool de fruits qui n'était pas considérable. Or, elle a presque décuplé, tandis que l'autre a diminué d'autant. Des milliers d'alambics particuliers, des centaines de distilleries ambulantes et quelques grosses usines produisent une quantité énorme d'alcool... en marge de la Constitution et de la loi fédérale qui ne joue plus.

Cette surproduction d'alcool en a abaissé le prix sans que personne puisse actuellement y remédier. Nous avons en Suisse le schnaps le meilleur marché du monde entier. On ne peut dire autant du pain, du lait... Et on boit aussi plus d'alcool qu'ailleurs. Déjà les admissions d'alcooliques dans les asiles d'aliénés ont rattrapé les chiffres d'avant-guerre (plus d'un quart des admissions totales). A chaque instant, les journaux relatent des crimes où l'eau-de-vie (l'eau-de-mort!) est complice.

Cela ne peut donc durer. Déjà en 1923, le Conseil fédéral

¹ Auxquelles il faudrait ajouter le système de Gothenbourg, soit la vente de l'alcool par des sociétés d'utilité publique et le système de rationnement suédois.

subventionne. En outre des services tels que ceux mentionnés plus haut, Gentilly possède la *Consultation des nourrissons*.

Il n'est besoin que d'arpenter le Petit Montrouge et la rue du Moulin-Vert pour comprendre que leurs habitants ne peuvent vivre en bonne santé dans ces maisons surpeuplées qu'à la condition d'en sortir au moins une fois par an. Aussi l'œuvre des *Colontes de vacances* de l'Association familiale envoie au vert le plus grand nombre d'enfants possible, et l'œuvre du *Retour à la santé* offre un asile au bord de la mer aux familles adhérentes. Partant du fait que les mères de famille refusent souvent d'aller se soigner à la campagne, quelque besoin qu'elles en aient, parce qu'elles ne veulent pas quitter leurs enfants, l'œuvre a divisé une ancienne caserne douanière bretonne en petits pavillons, où les familles, tout en bénéficiant des avantages de la vie collective, gardent cependant leur indépendance et leur foyer.

Une autre maison, en Seine-et-Oise, reçoit vingt-cinq hommes ou jeunes gens. Le prix de la pension dans l'une et l'autre maison est modique et peut même être supprimé dans des cas intéressants. Parmi les membres du comité de cette œuvre, nous lisons le nom de Mme Hélène Vacaresco, qui représente actuellement son pays, la Roumanie, à la Société des Nations.

Un *Preventorium* recueille pour une station prolongée au bord de la mer de jeunes garçons débiles de 5 à 12 ans.

Il siège encore au Moulin-Vert un *Comité pour faciliter l'application des lois d'assistance*, composé de juristes qui étudient les lois d'assistance, suggèrent les améliorations dont elles sont susceptibles et aplanissent les difficultés de leur application.

Pour en finir avec l'imposante revue des Œuvres du Moulin-Vert, nous devons encore signaler trois publications qui sont rédigées et administrées ici: la revue familiale d'éducation *Le Jardin d'enfants*, patronnée par de grands personnages du monde pédagogique français, paraît mensuellement et me semble très intéressante;

avait élaboré un projet très complet de monopolisation des eaux-de-vie de fruits, qui avait été accepté par les Chambres. Les électeurs pris de court, habitués à s'entendre appeler les premiers citoyens du monde, ne voulurent pas voter une loi qui attestait un péril alcoolique. Les paysans écoutèrent ce qu'il crurent être leur intérêt et repoussèrent «cette nouvelle intervention de la Confédération». Pour être logiques, ils devraient aussi refuser les interventions dénommées subsides ou monopole du blé. Mais il ne sert à rien de disputer.

Que fallait-il faire après ce refus du «peuple» souverain? Laisser passer sa mauvaise humeur et lui présenter quelques années après le même projet, retouché pour la forme? Ou prendre son caprice pour une volonté définie et lui faire des concessions? Le Conseil fédéral a pris ce dernier parti, et pour ne faire que les concessions indispensables au succès d'un nouveau projet, M. Musy a réuni à plusieurs reprises tous les intéressés. C'est de ces délibérations extraparlimentaires qu'est issu le projet actuel. Il est inutile de l'examiner en détail, car il peut être encore modifié par les Chambres. Dégageons en cependant les grandes lignes.

Les nouveaux textes d'articles constitutionnels séparent la réglementation des eaux-de-vie de la réglementation de la vente au détail, et c'est un grand progrès, même sur le projet de 1923, car il n'est pas bon qu'un seul article traite de questions si diverses. Sa revision agite trop de monde. Maintenant on ne pourra plus répondre: vente par deux litres quand on parle eau-de-vie.

Au surplus, les dispositions sur la vente au détail ne sont pas changées. Mais la vente en mi-gros, de 2 à 20 litres (épicerie et coopératives) sera soumise à une autorisation cantonale et à une taxe. C'est peu de chose, mais c'est une amélioration.

Quant aux eaux-de-vie, le contrôle fédéral est étendu à toute leur production. Mais pour réduire l'hostilité des paysans à cette extension du monopole de l'alcool, on introduit le privilège des bouilleurs de crû... de funeste mémoire. Un triste cadeau qu'on fait aux paysans, en vérité... et qu'ils réclament à grands cris. Ce privilège consiste à exonérer de l'impôt qui frappera toute eau-de-vie, les quantités «nécessaires aux besoins domestiques» (*sic*)! Espérons qu'on rédigera cela autrement! Cette exception est de nouveau une petite porte — une châtière — qu'on laisse au schnaps. La contrebande y passera et l'agrandira. Pour ne pas lui donner une prime d'encouragement, la Régie devra modérer la hausse des prix de l'alcool monopolisé, et au lieu de retirer de cette imposition 100 millions, comme on le pourrait en appliquant le taux anglais, ou même 85 millions avec le tarif danois, nous n'obtiendrons probablement qu'une vingtaine de millions.

Comme la Confédération a grand besoin d'argent pour les assurances sociales, elle s'ingéniera sans doute à faire produire le maximum à cette nouvelle source fiscale. Elle cherchera donc

L'Assistance éducative, organe mensuel des intérêts de la charité privée, parle de tout ce qui concerne la famille, d'éducation, de droit usuel, etc. Parmi les membres de son comité de patronage: MM. Jean Brunhes, du Collège de France, et Georges Goyau, de l'Académie française. Cette revue publie un supplément: *La détresse des familles nombreuses*, que l'on ne peut parcourir sans émotion: il relate par le menu des cas de misère effroyable et érie au secours. Enfin, le *Bulletin* des Associations familiales de France publie des articles éducatifs, suffragistes, d'orientation professionnelle, etc., ainsi que les communications intéressant les membres des A. F.

Le Moulin-Vert ne ressemble pas à ces moulins de Montmartre où l'on chante, où l'on danse. C'est le moulin dont les meuniers et les meunières sont l'élite de la belle race de France, c'est le moulin qui moule le bon grain du généreux effort et en tire réconfort et secours pour les familles débiles, découragées et surmenées. C'est le moulin de la fraternité et de l'entraide.

JEANNE VUILLIOMENET.

à réduire au minimum les fuites, la contrebande, et même la production indigène, car le prix de revient de l'alcool suisse est bien plus cher que celui de l'alcool étranger. La Régie a tout intérêt à acheter au dehors son alcool. Elle cherchera donc à utiliser pour l'alimentation les déchets de fruits avant distillation.

Ce sont ces considérations à peine mentionnées dans les nouveaux textes, mais qui n'en sont pas moins importantes, qui leur donnent toute leur valeur.

On peut dire que si ces textes ne sont pas affaiblis aux Chambres, ils donneront à la Confédération la possibilité de réduire sensiblement la consommation actuelle de l'alcool qui est incompatible avec une bonne santé publique et une situation économique prospère.

Mais cette réduction possible sera-t-elle suffisante? Il ne le semble pas, car le privilège des bouilleurs de crû la fixera au-dessus du minimum désirable.

Il faudra alors reviser les textes et faire encore un pas en avant... qui ne sera pas le dernier.

En résumé, le nouveau projet s'il est accepté réalisera une étape... la première depuis la suppression de l'absinthe... il y a presque 20 ans. Espérons que les électeurs ne refuseront pas de marcher cette fois.

Maurice VEILLARD

L'Assemblée de la Ligue nationale contre l'eau-de-vie

Le 6 février, la Ligue nationale pour la lutte contre l'eau-de-vie réunissait ses membres en Assemblée générale à Berne. A cette occasion, elle avait convié en Assemblée publique toutes les Sociétés susceptibles de s'intéresser à ses buts, Sociétés de bienfaisance, d'éducateurs, les Sociétés féminines aussi.

La Ligue compte aujourd'hui environ 3500 membres. Leurs cotisations et des dons plus ou moins importants lui permettent de faire un travail de propagande bien organisé et dirigé par le secrétaire central, M. le pasteur Rudolf, à Zurich, secondé par un sous-secrétaire en Suisse centrale, M. Bleisch, et un autre en Suisse romande, M. Veillard, à Lausanne. Ce travail devra s'intensifier encore, puisque nous allons vers une nouvelle votation populaire.

Pour l'assemblée publique, qui eut lieu à l'Hôtel-de-Ville, on avait gagné des orateurs excellents, le Dr Emile Thomas, de Genève, le Dr Schiller, de Wil, M. Rudolf. Le président de la Ligue, M. Martz, eut la satisfaction de pouvoir saluer dans l'auditoire M. le conseiller fédéral Musy, qu'il remercia chaleureusement de sa sympathie. En quelques mots, il rappela que tous les pays se voient obligés de prendre des mesures fiscales en face de la surproduction d'alcool, surproduction due au développement de la chimie et de la technique. Partout où la législation a restreint la consommation de l'alcool, on constate une diminution des misères sociales. Ainsi, en Angleterre, où la consommation a diminué de 11 l. par tête d'habitant à 2,7 l., plusieurs asiles d'assistance privée ou publique ont été fermés, tandis que chez nous il faut créer des établissements nombreux, faute de place dans ceux qui existent.

Le Dr Thomas parla de ses expériences comme médecin des écoles de la ville de Genève. L'hérédité alcoolique est souvent à la base des déficits physiques, intellectuels et moraux des enfants. Elle favorise la tuberculose. M. Thomas cita la statistique du Dr Légrain portant sur 761 alcooliques: des descendants de ces alcooliques, 608 ont des maladies nerveuses ou mentales. La mortalité infantile dans leurs familles est considérable. Le médecin voit dans l'alcoolisme le plus grand ennemi de la santé publique.

Le Dr Schiller, directeur de l'Asile d'aliénés de Wil, parla de ses expériences d'aliéniste. Le tableau qu'il brossa est saisissant et navrant. On conçoit difficilement l'indifférence du public en face de ces faits. Dans tous nos asiles d'aliénés suisses, on constate une augmentation sensible des folies alcooliques depuis la fin de la guerre. Ainsi, à Wil, on héberge 850 malades, dont la moitié sont des hommes: les entrées pour cause d'alcoolisme parmi eux étaient de 21 % de 1909 à 1913, de 17 % de 1914 à 1918, et après la guerre le pour-